



INFORMATION FRAIS DE SANTE DECEMBRE 2021

SUBIR OU AGIR ?

La dernière réunion extraordinaire du comité de suivi s'est réunie le 09 Décembre 2021.

Lors de l'ouverture de la séance la CGT a déclaré que le taux d'augmentation de 18 % sur les cotisations salariales était inacceptable, qu'aucune organisation syndicale représentant les salariés ne suivrait cette hausse sans avoir des garanties.

Contrainte par notre organisation syndicale, la Direction a revu à la baisse l'augmentation initialement prévue, avec une clause de révision au cours de l'année, si le régime ne se stabilise pas et reste déficitaire.

La Direction a répondu favorablement aux revendications suivantes de la CGT !

- α Une augmentation uniforme pour tous
- α Le maintien des prestations au niveau actuel.
- α La prise en charge d'un expert indépendant pour avoir une réelle vision des dérives ou du mauvais calcul du taux d'appel.
- α Une réunion trimestrielle pour un suivi plus régulier du régime.
- α Un accord de principe sur le plafonnement des frais de fonctionnement du régime (Frais de gestion de conseil et d'assureur) afin que les augmentations ne soient pas indexées sur nos cotisations.
- α Mise en place d'une provision d'égalisation si le régime venait à être bénéficiaire

Seule la demande de répartition actuelle a été refusée !

Une communication va être réalisée par la Direction pour informer les salariés des augmentations prévues, en fonction de leurs statuts.

La CGT consciente de l'impact de cette hausse, dans un contexte où l'évolution du coût de la vie ne permet déjà plus de vivre de son travail, ne restera pas inactive !